

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 JUIN 2022

Délibération : **2022-06- 43**
OBJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITE
CONSULTATIF DES SAGES**
Nomenclature : 5.2.1

En exercice : 26	Le sept juin deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt sept mai deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX,
Présents : 23	
Pouvoirs : 3	
Absents : 0	
Votants : 26	
Délibération comportant :	
Annexe : Règlement Intérieur Conseil des Sages	

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Marie-Thérèse BERAGNE

Par délibération n°2021-11-233 en date du 8 novembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de créer un comité consultatif des sages.

Le comité consultatif des sages est une instance de réflexion et de propositions, mais il n'a pas de pouvoir de décision.

Le comité consultatif des sages :

- Peut être sollicité sur des questions d'intérêt général ;
- Donne son avis sur des dossiers soumis par la municipalité ;
- Peut aussi être à l'initiative de projets et de réflexions à mener ;
- Travaille avec les autres structures participatives.

Le comité consultatif des sages a approuvé son règlement intérieur en assemblée plénière le 24 mars 2022.

Vu la présentation en commission Ressources du 18 mai 2022.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'APPROUVER le règlement intérieur du comité consultatif des sages.

Délibération adoptée, POUR : 20 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO

Pour extrait conforme.

Treillières, le 7 juin 2022
Alain ROYER, Maire

